

**Décision n° 2011/11-05 relative
à l'habilitation de l'École catholique d'arts et métiers
de Lyon (ECAM Lyon)
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet :

F : changement d'intitulé

- Vu la demande présentée par l'École catholique d'arts et métiers de Lyon (ECAM Lyon)

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté la présente décision:

La Commission accepte que la spécialité du diplôme délivré en partenariat avec l'ITII de Lyon devienne *Génie industriel et mécanique* au lieu de *Mécanique*. En conséquence le nouvel intitulé est le suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'École catholique d'arts et métiers de Lyon, spécialité Génie industriel et mécanique*, en partenariat avec l'ITII de Lyon, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

(habilitation accordée pour 6 ans à partir de la rentrée 2009 – Décision N° 2009/02-02)

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 8 novembre 2011

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 13 décembre 2011

Le président

Bernard REMAUD